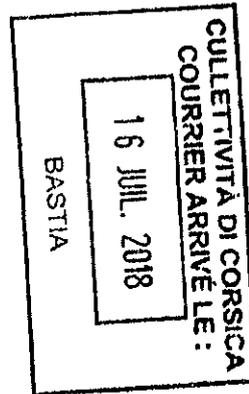




Ville de Lucciana

A Casa Cumuna



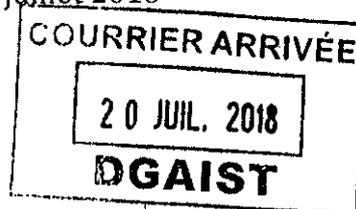
Demande de travaux voirie RD 107 P.J. Photo



COLLECTIVITE DE CORSE
Direction Générale des Services
Direction des routes
Hôtel de la Collectivité de Corse
22 cours Grandval BP 215
20187 AJACCIO CEDEX 1

Lucciana, le 11 juillet 2018

Objet :
Demande de travaux voirie RD107



Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous solliciter pour une intervention du Service des Routes sur la RD 107 du Rond-point de Crucetta au nouveau Rond-point de l'école de Crucetta.

Sur cette partie de voirie départementale, de gros travaux engagés par la Commune ont permis de structurer les évacuations d'eaux pluviales, de réaliser l'enfouissement complet de tous les réseaux et d'offrir à la population un boulevard, trait d'union entre Crucetta et la nouvelle gare de l'Olivella, dont le succès n'est plus à démontrer vu les fréquentations constatées tant pour les véhicules que pour les piétons.

Un tapis d'enrobé serait le bienvenu afin de finaliser cette opération.

Dans l'attente d'une réponse favorable de votre part, je vous prie d'agréer Monsieur le Président l'assurance de toute ma considération.

Joseph Galletti
Le Maire,

Joseph GALLETTI



→ POST pour
reçu de réponse.
le 23/7/18



Bastia, le
Bastia, u

25 SEP. 2018

Affaire suivie par / Cartulare seguitatu da : M.ADDESA

Tél. : 04 95 30 07 10

Courriel : maddesa@haute-corse.fr

Réf. : DIR/BCG/2018/ SAG

**Objet : votre courrier en date du 11/07/2018 RD 107 à Lucciana
PJ : Plan.**

Monsieur le Maire,

Je fais suite à votre courrier en date du 11/07/2018 dans lequel vous nous informez que votre commune a engagé de gros travaux sur la route territoriale RD 107 au départ du rond-point de Crucetta jusqu'au croisement RD 107 – RD 210 et vous souhaiteriez qu'un tapis d'enrobé soit réalisé sur cette section.

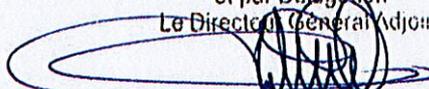
Votre demande a retenue toute mon attention. Toutefois, s'agissant d'une section d'itinéraire localisée dans l'agglomération de Lucciana, je vous propose que celle-ci fasse l'objet d'un reclassement dans la voirie communale.

Si cette proposition vous agréée, la Collectivité de Corse s'engage à réaliser des travaux de réfection de chaussée avant reclassement.

Je reste à votre disposition et vous prie de croire, Monsieur le Maire, à l'assurance de ma considération distinguée.

Le Président du Conseil Exécutif de Corse

Pour le Président du Conseil Exécutif de Corse
et par Délégation
Le Directeur Général Adjoint


Daniel LABORDE

Monsieur Le Maire de LUCCIANA
Casa Cumuna
1045, Corsu Lucciana – BP 26
20290 LUCCIANA



Le Maire

Lucciana, le 28 septembre 2018

Monsieur le Président de l'Exécutif de la
Collectivité de Corse
22, cours Grandval – BP 215
20187 Ajaccio Cedex

Objet : Intégration d'une portion de la RD 107 dans le domaine communal
(PK 4,500 à PK 5,350)

Monsieur le Président,

J'ai souhaité que la portion de route départementale 107, Strada di A Canonica, au départ de Crocetta jusqu'à la gare d'Olivella bénéficie d'un tapis d'enrobé bitumeux suite à un aménagement complet des abords (Trottoirs, pluvial, électricité, téléphonie).

Cette route dessert entre autres les quartiers de Crocetta, Lago et de Piccina en pleine expansion et le Groupe scolaire de Crocetta.

Vos services m'ont fait part de la réalisation prochaine de cette opération et je tenais à vous en remercier.

Le caractère urbain de cette portion de route s'affirmant de jour en jour, je vous demande le déclassement de cette portion de voirie de manière à l'intégrer dans le domaine communal.

Joseph Galletti
Le Maire

Joseph Galletti



ORIGINAL



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers : 27

L'an deux mille dix-huit,

En exercice : 27

Le dix-huit décembre

Présents : 15

Le Conseil Municipal de la Commune de Lucciana, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de **Monsieur Joseph GALLETI, Maire.**

Représentés : 0

Votants : 15

Date de la convocation du Conseil Municipal : 11 décembre 2018

PRESENTS : ALBERTINI Josepha, ALBERTINI Paule, BRUSCHINI Vincent, CAPOROSSO Laurent, CIAVALDINI Anne-Marie FRANCONERI Suzanne, GIUDICELLI Isabelle, GIACOMETTI Marie-Josée, MONTI François, NOVELLA Dominique, SANTINI Michèle, SOLET Anne-Marie, ZAMBONI Jean-Baptiste, ZATTARA Dominique

ABSENTS : ANTONELLI Marie-Antoinette, DUCROS Louis, FILIPPI Gilles, FILIPPI Valérie, GUAZZAGALOPPA Dominique, LORENZI Vincent, MARCELLI Charles-Félix, MATTEI Antoine, MORDICONI Aurélie, MORDICONI Jean-Thomas, NICOLAI Louise, ZAMBONI Patrick

Monsieur Jean-Baptiste Zamboni a été nommé secrétaire.

18-12-18-01 Objet : Déclassement d'une portion de la RD107 - Carrefour Crucetta, gare d'Olivella

La Commune a sollicité le service des routes de la Collectivité de Corse pour bénéficier d'un tapis d'enrobé bitumeux sur la portion de la RD107 comprise entre le carrefour de Crucetta et la gare d'Olivella.

Cette portion de route est située en zone agglomération et à ce titre la Collectivité de Corse souhaite, après travaux, le déclassement de cette portion de route départementale.

Ces travaux de finition viennent clôturer les importants aménagements en matière de voirie urbaine exécutés par la commune de manière à disposer d'un véritable boulevard urbain en direction de la gare de l'Olivella.

(Cf plan ci-annexé)

Le Conseil municipal est appelé à délibérer sur ce reclassement de tronçon de voie dans la voirie communale,

Le Conseil municipal, oui l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, décide :

-d'accepter la demande de reclassement de cette portion de voie de la RD 107 du carrefour de Crucetta à la gare de l'Olivella, dans la voirie communale, tel que proposé par les services de la Collectivité de Corse

-d'autoriser le Maire à signer tout document se rapportant à cette opération.

VOTE : à l'unanimité

Pour : 15

Contre : 0

Abstentions : 0

Lucciana, le 18 décembre 2018

Le Maire,

Joseph GALLETTI

